

INTERNAT

Le paiement se fait par prélèvement automatique

Echéancier pour l'année scolaire 2023/2024 :

Mois	Forfait trimestre	Echéance
Début Octobre	700 €	200 €
Début Novembre		200.€
Début Décembre		200.€
Début Janvier		Solde du trimestre (100 €)
Début Février	550 €	200 €
Début Mars		200.€
Début Avril		Solde du trimestre (150 €)
Début Mai	550 €	200 €
Début Juin		200 €
Début Juillet		Solde du trimestre (150 €)
Forfait annuel	1 800 €	

N.B. : le montant des bourses et remises éventuelles sera déduit de ce tarif (solde)

Prélèvement automatique : Compléter le mandat de prélèvement SEPA joint au dossier d'inscription. (valable pour toute la scolarité de l'élève au lycée)

Un courrier vous sera adressé en début d'année avec les dates de prélèvement et le montant. Un autre courrier est envoyé à la fin de chaque trimestre avec le montant du prélèvement de régularisation.

Les familles souhaitant régler par un autre moyen de paiement, doivent faire une demande écrite à l'attention du gestionnaire du Lycée.

Rappel :

- Tout trimestre commencé est dû.
- Attention : les comptes de type « LDD », « Livret A »... ne peuvent pas être utilisés dans le cadre des prélèvements.
- Le prélèvement sera suspendu si 2 rejets bancaires interviennent. Le règlement d'avance est obligatoire dès le 1^{er} rejet lorsqu'il s'agit d'un défaut de paiement.

L'accès au service de restauration s'effectue avec la carte **PASS'Région**.
En faire la demande sur : passregion.auvergnerhonealpes.fr